



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

**L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché**

**Mouton, Nicolas**

**Liege, 1671**

IV. Il ne faut aymer son prochain au detriment de son Ame

**urn:nbn:de:hbz:466:1-39622**

hayne des parfaits, en faveur desquels il est escrit : *Je les haysois d'une hayne par faite.* Plus

PROPOSITION IV.

*Il ne faut aymer son prochain au detrimēt de son Ame.*

Ceux là errent lourdement qui s'imaginent qu'il faut tellement aymer son prochain, qu'on seroit obligé d'aymer plusieurs d'avantage qu'on aymeroit un seul, mesurant la grandeur & l'intention de l'amour à proportion du nombre des personnes, car ainsi on seroit obligé d'aymer une communauté plus que soy même, ce qui est contre toute raison & contre le salut de l'homme, veu que Dieu a dit : *Tu aymeras ton prochain comme toy même, & non pas autant que toy,* par là laissant à entendre que l'affection de charité ne doit estre intensivement multipliée, à raison de la multitude des personnes, car que donneroit l'homme de plus estimable que son Ame, ou qui profiteroit à son salut la possession de l'Univers s'il perdoit son Ame? & Moyse ne vous contredit pas, disant : *Seigneur pardonnez*

*donnez*

584 *Partie III. De la vraye Amitié*  
donnez leur, ou effacez moy du livre de vie,  
ny ce que dit l'Apostre: *Je desirerois, quel-*  
*fois estre excommunié de JESUS-*  
*CHRIST pour le salut de mes freres.* Car  
Moÿse d'une affection maternelle aimoit  
son peuple, comme s'il auroit dit, quand  
il prioit au Seigneur, ou bien recevez  
mon peuple avec moy dans le Livre de  
vie, ou bien j'attend que vous m'en tra-  
giez, car j'ayme tant mon peuple que je  
luy yeux le même bonheur qu'à moy mé-  
me, ainsi doit on aussi entendre les paro-  
les de l'Apostre, par lesquelles il expri-  
moit plustot le tourment de son affection  
que le conseil de son jugement. Toutes-  
fois plusieurs entendent cette parole  
de l'Apostre, qui desiroit pour ses freres  
estre separé de JESUS-CHRIST, c'est à  
dire de la familiere conference dans les  
douces meditations & prieres tres-istan-  
tes avec iceluy, car pour le respect de  
leur salut, en quelque façon estoit il se-  
paré de JESUS-CHRIST.

Certes par nul precepte ou raison au-  
cune, sommes nous obligez de procurer  
le salut de l'Ame du prochain au prix  
de la nostre, ou la santé de son  
corps avec la perte du nostre, car  
quand on dit qu'il faut exposer son  
Ame

A me pour ses freres, cela se doit entendre du mépris qu'il faut faire de la vie du corps pour le salut de son Ame, non pas du mépris de nostre propre salut pour le salut d'un autre, car de telle façon exposer sa vie, ce n'est pas perdre son Ame, mais la sauver. Et voila pourquoy ceux qui exposent leur vie temporelle pour la conservation de celle de leur maistre, ils ne sont condamnables, mais tres-dignes de loüanges, parce qu'ils pourvoient au salut de leurs Ames premierement, & tout ensemble à la vie de leurs maistres, car la conscience leur dit, & cela est tres-raisonnable, que preferer la vie du Seigneur à la sienne propre, c'est une chose tres-juste, d'autant que par là on fait preuve de la fidelité qu'on luy doit rendre dans la necessité. Que si pour acquerir quelque gloire ou pour garder la Foy on se precipitoit, ce seroit agir avec temerité, car lors on mettroit le prix de son Sang dans la seule gloire du peuple. D'où on peut colliger que quand il s'agiroit du salut de plusieurs, on peut salutairement exposer sa vie, mais pour le salut, quand ce seroit de tout l'Univers au peril du  
pro

586 *Partie III. De la vraye Amitié*  
propre salut, ny la raison, ny la regle  
d'amour le permet, car perdre son  
Ame, c'est se retirer de la dilection  
de Dieu, estre privé de sa vie, &  
encourir la sentence d'une damnation  
eternelle.

CONCLUSION DE  
L'ŒUVRE.



ADMO.